

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@parl.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 30 mars 2015

13.418/13.419/13.420/13.421/13.422 n Iv. pa. Égalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation – Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 26 mars 2015, la Commission des institutions politiques du Conseil national a décidé d'ouvrir une procédure de consultation au sujet de l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre, conformément à l'art. 5, al. 2, de la loi du 18 mars 2005 sur la consultation.

Le délai de réponse est fixé au **6 juillet 2015**.

L'avant-projet de la commission vise à mettre en œuvre cinq initiatives parlementaires, de sorte que les étrangers vivant sous le régime du partenariat enregistré bénéficient du même régime de naturalisation que les étrangers vivant sous le régime du mariage.

Il s'agit, d'une part, de modifier la Constitution fédérale (avant-projet 1) de manière à octroyer à la Confédération la compétence de régler l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité non seulement par filiation, par mariage et par adoption, mais également par enregistrement d'un partenariat.

D'autre part, la loi sur la nationalité est modifiée en parallèle de sorte que les dispositions relatives à la naturalisation facilitée s'appliquent également aux étrangers liés à des citoyens suisses par des partenariats enregistrés (avant-projet 2).

Veuillez trouver ci-joint les deux avant-projets assortis du rapport explicatif. Ces documents peuvent aussi être téléchargés à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Commissions des institutions politiques, secrétariat, Services du Parlement, 3003 Berne** (tél. : 058 322 99 44 ; fax : 058 322 96 54 ; courriel : spk.cip@parl.admin.ch).



Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Cesla Amarelle
Présidente de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)

ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG : d

VD, NE, GE, JU : f

BE, FR, VS : d, f

TI : d, f, i

- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)